

SDE35

Village des collectivités
1 avenue de Tizé CS 43603
352036 Thorigné-Fouillard

Nombre de délégués

En exercice : 36
Présents : 20
Absents : 16
Quorum : 19

Votants : 20

Reçu en Préfecture

01/10/2019

Publication

02/10/2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept septembre à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le dix septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni dans les locaux du Syndicat départemental d'énergie 35 sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN (jusqu'au point 15) et Loïc GODET, Vice-présidents, Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC (jusqu'au point 8), Yvonnick DAVID, André DAVY, Olivier DEHAESE, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Robert MONNIER, Jean-Luc MORLAIS, Jacques POUPART, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés : Jean-Luc DUPUY, Vice-président, Camille BONDU, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Didier DUPERRIN, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Alain PAUL et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 20 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Comité peut valablement délibérer.

Délibération n°20190917_COM_02 – Programme pédagogique – point d'information et complément

Le 21 mai 2019, le Comité Syndical a approuvé la mise en place d'un programme pédagogique sur les enjeux de l'énergie à destination des scolaires.

Au cours de l'été, une consultation a eu lieu à laquelle ont répondu une dizaine d'associations locales spécialistes des interventions scolaires. En parallèle, des échanges ont eu lieu avec l'Académie de Rennes qui a accepté d'être partenaire de ce projet. Le marché a été notifié le 5 septembre 2019 et 9 candidats ont été retenus, dont 3 candidatures groupées.

Les communes du département seront prochainement destinataires d'un courrier afin de les informer de ce programme pédagogique et les inciter à diffuser l'information auprès de leurs établissements scolaires et leurs centres de loisirs et services périscolaires. Les animations scolaires débiteront fin octobre et seront réalisées pour la première année, jusqu'en juin 2020.

Le SDE35 a également été contacté durant l'été par la société Eco CO2, partenaire d'EDF, qui réalise également des animations scolaires sur les enjeux de l'énergie dans les écoles.

Eco CO2 a été labellisée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et son programme « Watty à l'école » est éligible aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Grâce à cette labellisation, le programme est financé à 70 % par les énergéticiens (EDF).

Le dispositif « Watty à l'école » est complémentaire du futur programme du SDE35 car il s'adresse à un public plus jeune, du niveau grande section de maternelle au CE2.

Dans ce contexte, il est proposé au comité d'accepter d'intégrer le dispositif « Watty à l'école » dans le programme pédagogique du SDE35, en y affectant une enveloppe annuelle de 6 500 euros, prise sur le budget total annuel de 65 000 euros du programme pédagogique. La participation financière du SDE35 sera abondée à hauteur de 15 000 euros maximum par EDF, ce qui permettrait d'intervenir dans 14 classes supplémentaires par an.

Durant les échanges avec les membres du Comité syndical, il est précisé :

Feuillet 2019-0213

- que le SDE35 veillera à ce que les animations soient dispensées et d'absence d'incitation commerciale de la part des partenaires,
- Que le déroulé des animations avec les centres de loisirs pourra être adapté en fonction des attentes de chacun,
- Que le programme s'adresse autant aux écoles publiques que privées.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité décide d'approuver la modification proposée au programme pédagogique et à autoriser le Président à signer la convention associée avec la société Eco CO2.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Didier NOUYOU**

